

Commune de FRESSE  
Compte rendu conseil municipal du 28 janvier 2022

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le lundi 24 janvier 2022 pour la session ordinaire du vendredi 28 janvier 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 28 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire**,

**Etaient Présents** : Mmes **GWINNER Marie-Blanche, LAPARRA Isabelle, PHEULPIN Marie-José**  
Mrs **CONVERSET Jacques, DAUPHIN Luc, GORRIERI Richard, LOVAT Philippe, MONNIER Pierre, PERNOT Jean-Marie, M. DAGUE Alain, Maire.**

**Absents excusés** : **CORDIER Isabelle, LALLOZ Corinne (pouvoir Isabelle LAPARRA), HORHANT Jérémie, RIBAUD Régis.**

**Absents non excusés** : Néant

**Madame LAPARRA Isabelle** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbations du compte rendu conseil municipal du 16/12/2020,
- Prêt,
- Adhésion Groupement de commande pour l'achat de granulés,
- Maintenance des installations communales d'éclairage public au SIED70,
- Questions diverses,  
Judo des Mille Etangs,  
Musée Haut-Saônois,  
Collecte des dons du sang  
Association L'Abeille,  
Périscolaire,  
Personnel communal.

Début de séance : 18h35.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'inscrire un point à l'ordre du jour :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'inscription à l'ordre du jour le point suivant :

-Maitrise d'œuvre au cabinet ANDRE.

Le conseil municipal donne son accord et inscrit le point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

**Prêt**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du réseau d'eau, tranche 1, ont débuté. Afin de réaliser les travaux la commune a besoin de faire une demande de prêt à hauteur de 450 000€, le reliquat éventuel servira à la rénovation du réseau d'eau.

Deux banques ont répondu à la consultation :

-Banque populaire a fait 3 propositions

-Crédit Agricole a fait 1 proposition

Monsieur le Maire rappelle que la commune a la possibilité d'auto financer les travaux avec le budget communal sans avoir à recourir à un prêt, mais cela enlèverait la possibilité de réaliser d'autres travaux nécessaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité retient la proposition de la Banque Populaire pour un montant de 450 000€ sur une durée de 20 ans au taux de 0.890%.

### **Adhésion Groupement de commande pour l'achat de granulés :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la convention entre le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs) et la commune concernant le groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage de bâtiments. Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public dont le siège est situé dans le département du Doubs et de la Haute-Saône et qui a pour objectif de mutualiser les besoins, de faciliter et sécuriser l'ensemble des procédures d'achat correspondantes, et de contribuer à la pérennité de la filière bois en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Le Syndicat d'énergie du Doubs (SYDED), en partenariat avec le SIED 70, pilote, depuis deux ans, un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois. Celui-ci arrive à échéance fin août 2022.

Après un bilan positif et des conditions d'achats stables sur plusieurs années, le SIED 70 vous propose de renouveler l'opération et vous sollicite pour une adhésion au prochain groupement d'achat de granulés. Une première estimation nous permet d'évaluer un volume total annuel de consommation d'environ 1 200 tonnes annuel.

Le groupement de commandes vise à :

-Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;

-Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante,

-Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois" locale, en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois. Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.

Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la

### **Maitrise d'œuvre au cabinet ANDRE**

Monsieur le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet André concernant les travaux à venir de l'Unité de Traitement Eau Potable de Fresse

Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles :

\*Avant-projet

\*Projet

\* Assistance Marché de Travaux

\* Mission "VISA" : 2 000.00 €

\* Direction Contrat de Travaux

\* Assistance aux Opérations de Réception

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de confier Maitrise d'œuvre au cabinet ANDRE

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour sa réalisation.

### **Maintenance des installations communales d'éclairage public au SIED70**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du SIED70 concernant la maintenance des installations communales d'éclairages public qui comprend

La maintenance préventive et curative, la mise en sécurité d'urgence (en cas de sinistre), le diagnostic de l'installation (relevé, vétusté, protection de personnes....), le géoréférencement des réseaux « sensibles », les réponses s aux DT-DICT, la mise à disposition, à terme d'un site internet avec interface vers le SIED70 et les prestataires.

Le coût global de la prestation sera de 15€TTC/an/point lumineux pour une souscription de 3 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adhérer au service de maintenance des installations communales d'éclairage public au SIED70 et autorise Le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants.

Une réflexion sur la coupure de l'éclairage public de minuit à six heures du matin pourra être engagée après validation des solutions techniques. Cela doublerait le temps de vie des ampoules, diminuerait la consommation et l'impact environnemental et, après vérification auprès de la gendarmerie. Il n'y aurait pas de conséquence sur la sécurité des biens et des personnes.

**Tarification eau Belonchamp :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune de Fresse fournit de l'eau à la Commune de BELONCHAMP. Une convention a été signée entre les deux communes en novembre 2015, celle-ci détermine les conditions et la facturation. Il convient à ce jour de réviser la facturation de l'eau, et d'établir une nouvelle convention.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de facturer le m<sup>3</sup> d'eau délivré à la commune de Belonchamp à hauteur de 70% du prix du m<sup>3</sup> d'eau appliqué aux usagers de la commune de Fresse.

La facturation se fera sur la base d'un relevé annuel (en août de chaque année), relevé effectué sur le compteur d'alimentation de la commune de Belonchamp.

**Questions diverses :**

Les demandes de subventions ont été reportées au prochain conseil.

Madame Isabelle Laparra fait le point sur l'avancée du dossier périscolaire, la CCME a pris acte du retour des questionnaires et prit en compte la nécessité d'un accueil sur la commune de Fresse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin en personnel au service technique, la commune a reçu une candidature spontanée. Après entretien, il apparaît judicieux de prendre cette personne pour un poste d'agent technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le recrutement d'un agent technique, sur un contrat saisonnier de 3 mois renouvelable avec une période d'essai d'un mois.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un devis pour l'isolation de la salle des fêtes a été reçu en mairie, il sera étudié au prochain conseil municipal

Levée de séance à 20h25

Vu,  
**Le Maire,**  
**Alain DAGUE.**